

**VIÊT-NAM**

**Il faut s'opposer au procès d'un dissident, notamment inculpé d'avoir adressé son témoignage au Congrès américain**

*Index AI : ASA 41/001/2004*

ÉFAI

Vendredi 2 janvier 2004

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**New York, jeudi 30 décembre 2003 –**

La communauté internationale doit s'élever contre le procès d'un dissident vietnamien inculpé d'espionnage, qui doit se dérouler le 31 décembre, ont déclaré Human Rights Watch et Amnesty International ce jour.

Dans une déclaration conjointe, les deux organisations de défense des droits humains ont demandé la libération immédiate et inconditionnelle de Nguyen Vu Binh.

Selon des sources vietnamiennes, Nguyen Vu Binh – journaliste, écrivain et partisan d'une réforme politique pacifique âgé de trente-cinq ans – comparaitra sous l'inculpation d'espionnage le 31 décembre. Il est notamment accusé de diffamation envers l'État vietnamien, parce qu'il a dénoncé des atteintes aux droits humains dans un témoignage adressé par écrit au Congrès des États-Unis en juillet 2002.

Au Viêt-Nam, les procès politiques tels que celui-ci sont généralement bouclés en quelques heures, au mépris de la procédure légale ; de lourdes peines d'emprisonnement – décidées à l'avance par le gouvernement vietnamien – sont prononcées contre les personnes reconnues coupables. En vertu de l'article 80 du Code pénal vietnamien, l'espionnage est passible d'une peine d'emprisonnement allant de 12 à 20 ans, de la détention à perpétuité ou de la peine de mort.

« *Nguyen Vu Binh risque d'être jugé au cours d'un procès sommaire et de se voir condamner à une lourde peine d'emprisonnement pour avoir dénoncé des atteintes aux droits humains*, a indiqué Rory Mungoven, directeur des campagnes internationales de Human Rights Watch. *Il incombe maintenant au Congrès américain, qui a procédé à la lecture du témoignage de Binh l'an dernier, de s'opposer à son procès.* »

Lauréat en 2002 du prestigieux prix Hellman/Hammett décerné à des écrivains,

Binh a collaboré pendant près de dix ans en tant que journaliste à la Revue communiste, *Tap Chi Cong San*, journal officiel du Parti communiste vietnamien (PCV). En décembre 2000, il avait démissionné de son poste et tenté de mettre sur pied un parti politique indépendant, le Parti libéral démocratique. En outre, il comptait parmi les dissidents qui avaient cherché à fonder une organisation anti-corruption en 2001.

Arrêté le 25 septembre 2002, Binh est depuis maintenu en détention au secret. Sa femme et les membres de sa famille n'ont pas été autorisés à lui rendre visite en prison. Un mois avant son incarcération, Binh avait critiqué dans un article diffusé sur Internet le traité controversé concernant la frontière sino-vietnamienne.

« *Le Viêt-Nam doit cesser d'ériger en infraction la libre expression, en interpellant ceux qui militent en faveur de la démocratie et en les inculquant d'espionnage ou d'autres "crimes de sécurité nationale" à la formulation imprécise*, a déclaré Daniel Alberman, chercheur sur l'Asie du Sud-est d'Amnesty International. *Nguyen Vu Binh n'a jamais prôné le recours à la violence.* »

Nguyen Vu Binh avait déjà été placé en détention le 20 juillet 2002, lorsque le ministère de la Sécurité publique l'avait interpellé pour plusieurs jours d'interrogatoire. Celui-ci lui reprochait d'avoir signé une pétition commune destinée au gouvernement et d'avoir adressé une déclaration écrite concernant les atteintes aux droits humains perpétrées au Viêt-Nam à une réunion d'information organisée sous l'égide du Comité des droits de l'homme du Congrès américain, à Washington D.C. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**